



GRAND Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE

Le rôle de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage

Dans le cadre de **Ma Prime Renov' Copropriété**

hellio



Votre énergie à de l'impact

Acteur de référence de la maîtrise de l'énergie en France, Hellio déploie des solutions au service de l'efficacité énergétique et du confort thermique. Grâce à un savoir-faire multisectoriel, ses experts concrétisent tous vos projets afin d'améliorer durablement votre quotidien.



hellio



Notre accompagnement

1. Conseil Syndical / copropriétaire / Syndic

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Audit énergétique
- Bureau d'étude fluide (Diagnostic technique chaufferie, MOE)

2. Bureaux d'étude / Architectes / Maîtres d'oeuvre

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Valorisation CEE

3. AMO

- Valorisation CEE (Coup de pouce rénovation global, coup de pouce chauffage...)



Les étapes d'une rénovation globale réussie

1. Identifier les besoins et problématiques de la copropriété
2. Réaliser un audit énergétique / étude thermique
3. Choix d'un AMO et d'un Maître d'oeuvre (Architecte, BE)
4. Choix d'un scénario de travaux
5. Vote des Travaux
6. Réalisation des travaux
7. Réception des travaux



Les avantages d'une rénovation globale

- **Coûts + Maîtrisés** (Maximise les aides, Mutualise les coûts divers : Bureau de contrôle, travaux ...)
- **Travaux + performants**
- **Gains financiers et de confort immédiats pour les habitants**



Quelles sont les missions de l'AMO ?

L'AMO délivre des conseils à la fois **techniques, sociaux, financiers et administratifs**.

La copropriété est ainsi accompagnée de A à Z, aux différents stades du projet de rénovation.



Mission 1 : réalisation des études préalables



L'AMO réalise l'audit énergétique avec le bureau d'études et étudie les résultats. Il peut apporter des conseils sur la priorisation des travaux, ou encore pour maximiser les gains énergétiques potentiels.



Mission 2 : enquête sociale



L'AMO réalise une enquête auprès des résidents, afin de déterminer ceux qui pourraient avoir droits aux aides individuelles (ménages modestes et très modestes), à d'autres aides; et pour remonter des données sur l'inconfort, le taux d'occupation, etc.

Cela peut permettre de mieux diriger le programme de travaux en prenant en compte des pathologies de l'immeuble, et en prenant en compte les souhaits des occupants.



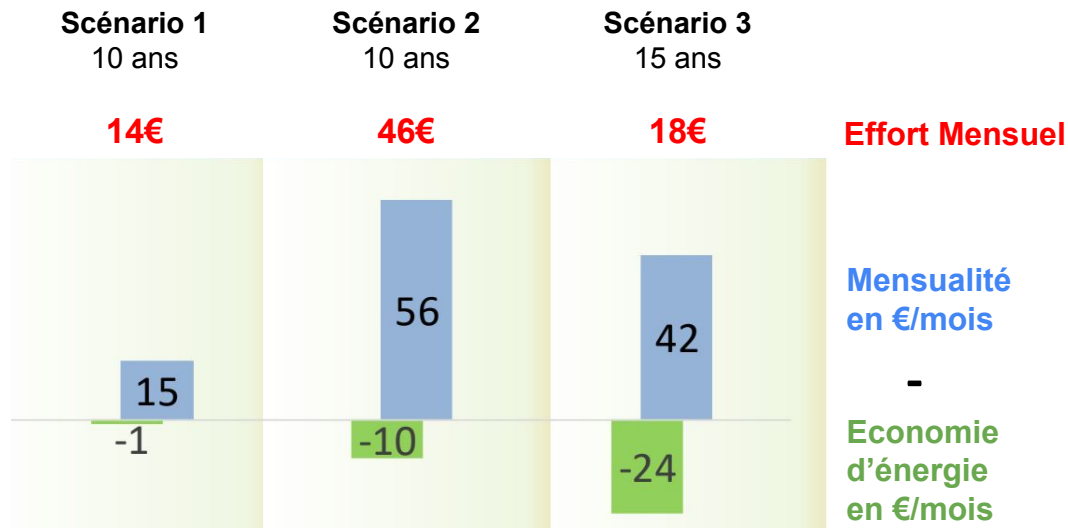
Mission 3 : Mobilisation des aides et Plan de financement



L'AMO intervient en parallèle de la maîtrise d'œuvre après que l'architecte ou le bureau d'études a livré la synthèse technique des scénarios de travaux. Notamment, en réalisant le plan de financement prévisionnel, dans lequel seront inclus les différentes aides disponibles.

Le syndic et l'AMO peuvent par ailleurs travailler ensemble à la recherche des financements, en constituant les dossiers de demande auprès des organismes bancaires.

Exemple d'effort
Mensuel pour un
copropriétaire d'un T2
avec revenu Modeste





Quelles aides pour financer l'AMO ?



Dans le cadre de MaPrimeRénov' Copro, le recours à un AMO est **partiellement financé**. La subvention est de **30 % du montant de la prestation**, avec des plafonds de 180 € HT par logement (soit 600 € de facture AMO x le nombre de lots), et un minimum de 900 € d'aide pour les plus petites copropriétés (c'est à dire 5 logements).



FOCUS sur une aide : Le coup de pouce CEE rénovation performante d'un bâtiment résidentiel collectif

Que faire ?

1. Anticipez la valorisation CEE du projet de rénovation globale

2. Transmettez-nous l'étude thermique/l'audit énergétique de l'immeuble

> Nous vérifions la conformité de celui-ci selon les exigences requises

> Nous missionnons un bureau de contrôle pour vérifier la conformité de l'étude thermique et la cohérence des scénarios de travaux

> Nous vous transmettons une proposition de primes CEE selon différents scénarios :

Prime CEE poste par poste

OU

Coup de Pouce Rénovation Performante d'un bâtiment résidentiel collectif

3. Faites voter les travaux en AG



Coup de Pouce CEE



1. Vérifier que l'étude thermique/audit énergétique fait bien mention des éléments suivants :

- Mention de l'utilisation de la méthode TH-Ce-EX
- 5 usages : chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, et les auxiliaires
- Surface habitable (SHAB)
- Scénario et travaux choisis
- kWhep/m²SHAB.an avant-projet
- kWhep/m²SHAB.an après-projet
- Logiciel utilisé pour l'étude thermique/l'audit énergétique (indiquer le nom du logiciel + N° version)
- Émission de GES avant et après projet



Synthèse étude thermique (À annexer à l'audit énergétique)

Description copropriété :

Nom de la copropriété : _____

Adresse de la copropriété : _____

Nombre de logements : _____

Nom du bâtiment : _____

Surface habitable (SHAB) : _____

Surface SHON RT : _____

Année de construction : _____

Logiciel utilisé pour l'étude thermique
(indiquer le nom du logiciel + N° version) :

Méthode de calcul TH-C-E ex

Consommations conventionnelles du bâtiment (pour les 5 usages : chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, et les auxiliaires) :

Postes	Valeurs initiales		Valeurs après travaux	
	kWhep/m ² SHAB.an	kWhel/m ² SHAB.an	kWhep/m ² SHAB.an	kWhel/m ² SHAB.an
Consommations				
Émission de GES	kgeqCO ₂ /m ² Shab.an		kgeqCO ₂ /m ² Shab.an	
Taux En&R				

Scénario retenu - Liste des travaux :

Date :

Signature du bénéficiaire

Signature du professionnel ayant réalisé l'étude énergétique



Contacter Hellio

hellio



Thomas BON

Responsable Commercial IDF/NORD

07 86 32 92 66

tbon@hellio.com